

La mise en place du « Legal Entity Identifier »

Colloque ACN novembre 2014

Bertrand Couillault

Vice-président du Comité de surveillance du LEI

Banque de France

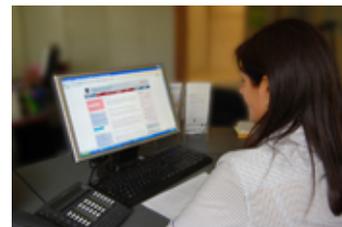
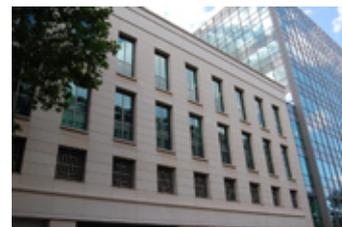
Pierrette Schuhl

Chef adjoint du département Répertoires, Infrastructures et
Statistiques Structurelles

Insee



Mesurer pour comprendre



Plan de la présentation

- Une initiative ambitieuse qui trouve son origine dans la crise
 - Un mandat politique mis en application rapidement
 - Des objectifs ambitieux
 - Une mise en œuvre pragmatique

- Vers le Système mondial d'Identification des Entités Légales
 - Une gouvernance mondiale
 - Un système opérationnel
 - Des perspectives de développement

I UNE INITIATIVE AMBITIEUSE QUI TROUVE SON ORIGINE DANS LA CRISE

Une initiative ambitieuse qui trouve son origine dans la crise

- **Objectif** : identification unique des parties à des transactions financières - amélioration du fonctionnement et du suivi des marchés.
- **Novembre 2011: Déclaration au sommet du G20 à Cannes:**
“Nous soutenons la création d’un “Legal entity identifier” qui identifie de manière unique les parties à une transaction financière. Nous demandons au FSB de prendre l’initiative de la coordination du travail.”
- **Juin 2012 : Rapport du groupe d’experts du FSB**
15 grands principes et 35 recommandations
- **Novembre 2012 : Charte du « ROC » approuvée par le G20 au sommet de Los Cabos**

Un mandat politique mis en application rapidement

- **Une initiative des régulateurs** : une meilleure information sur les contreparties permet une meilleure évaluation des risques
- **Un fort soutien du secteur privé** : source potentielle d'économies substantielles en termes de gestion des référentiels

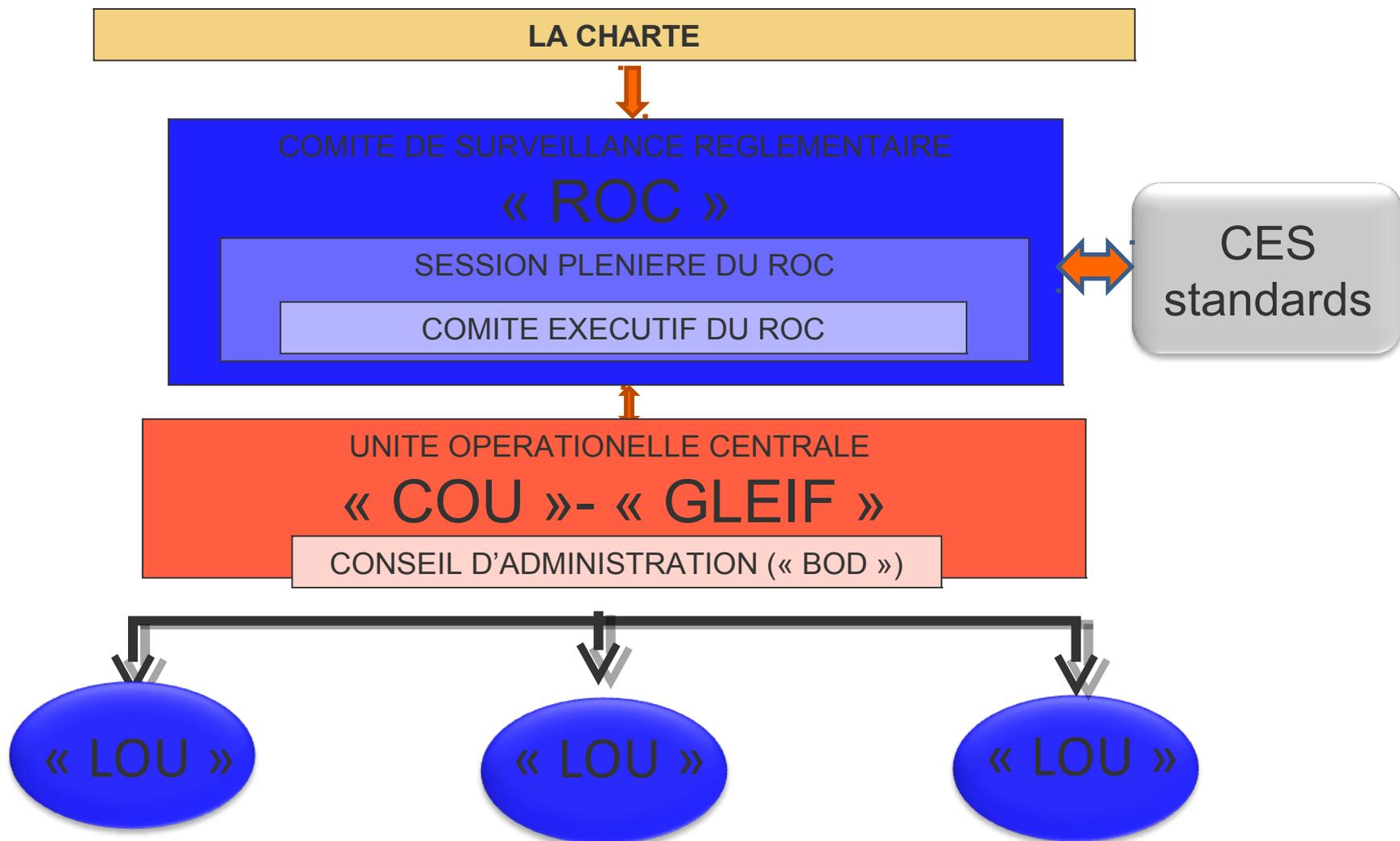
⇒ un partenariat public/privé

- **Garantie par des principes** :
 - Transparence
 - Accès libre et gratuit à l'information du répertoire mondial des entités juridiques
 - Indépendance financière de l'organisme de coordination central
 - ...

Un mandat politique mis en application rapidement

- **1^{er} semestre 2012 : Groupe d'experts du FSB**
Les 15 principes et 35 recommandations
- **2nd semestre 2012 : Groupe chargé de la mise en œuvre**
Les fondations de l'initiative :
 - la Charte du ROC
 - L'architecture cible
- **Novembre 2012 : Charte du « ROC » approuvée par le G20 au sommet de Los Cabos**
- **Mise en œuvre immédiate aux Etats-Unis (Dodd-Frank Act)**
- **Mise en œuvre début 2013 en Europe**

Un mandat politique mis en application rapidement



Unités opérationnelles locales

Colloque de l'Association de comptabilité nationale

Des objectifs ambitieux

- **Une initiative affichant dès son lancement :**
 - Une vocation mondiale
 - Une mise en œuvre accélérée
 - Un champ large (toute entité pouvant engager une transaction financière)
 - Des usages potentiellement non bornés
- Les freins économiques et politiques à sa mise en œuvre ont été levés par la crise financière
- Deux phases :
 - Référentiel unique d'identification des entités légales
 - Identifiant unique et données d'identité
 - Enregistrer les liens entre les entités légales :
 - Cartographie des groupes

Une mise en œuvre pragmatique

Principales caractéristiques du LEI

- Code alphanumérique de 20 caractères fondé sur ISO17442
 - Un préfixe à 4 chiffres pour chaque opérateur local « LOU » ;
 - Un nombre ne comportant aucune information sur l'entreprise ;
 - Une clé sur deux positions
- Données d'état civil identifiant chaque entité légale (niveau 1)
- Données relationnelles (phase 2 de l'initiative)
- Deux principes clés :
 - Auto-enregistrement
 - Portabilité

Une mise en œuvre pragmatique

➤ Entités identifiées :

- Entreprises (financières et non financières) – personnes morales
- Fonds (y compris ceux sans personnalité morale)
- Sont exclues les entreprises personnes physiques

➤ Auto-enregistrement

- Le déclarant : 1^{er} responsable de la qualité des données
- Les LOU se doivent de vérifier et valider ces données

➤ Coordination et harmonisation des pratiques des LOU

- Standardisation des données stockées
- Standardisation des fichiers de diffusion
- Gestion des langages utilisés (version romanisée du nom)

➤ Qualité

- Vérification par tous les acteurs (les LOU, le COU, les utilisateurs)

II VERS LE SYSTÈME MONDIAL D'IDENTIFICATION DES ENTITÉS LÉGALES

Une Gouvernance mondiale

➤ **Le ROC (Comité de surveillance réglementaire) est l'autorité supérieure de l'initiative LEI**

- ✓ L'adhésion est ouverte aux autorités financières (signature de la Charte) :
64 membres et 20 observateurs, à ce jour.
- ✓ La session plénière du « ROC » est le « Parlement » :
mission faire du LEI un bien public
- ✓ <http://www.leiroc.org/>

Le Comité exécutif

- ✓ 23 membres : 5 places allouées à l'Europe
- ✓ BCE et ESMA + CIS + 2 autorités de l'UE par rotation, BUBA/BDF

Une Gouvernance mondiale

➤ Des opérateurs locaux (LOU) installés

- ✓ 30 LOU à ce jour ; en France : Insee
- ✓ Majoritairement du secteur privé
- ✓ 14 LOU certifiés au niveau mondial (dont l'Insee)
- ✓ Environ 300 000 LEI émis

➤ La Fondation pour l'identifiant mondial des entités juridiques (GLEIF) :

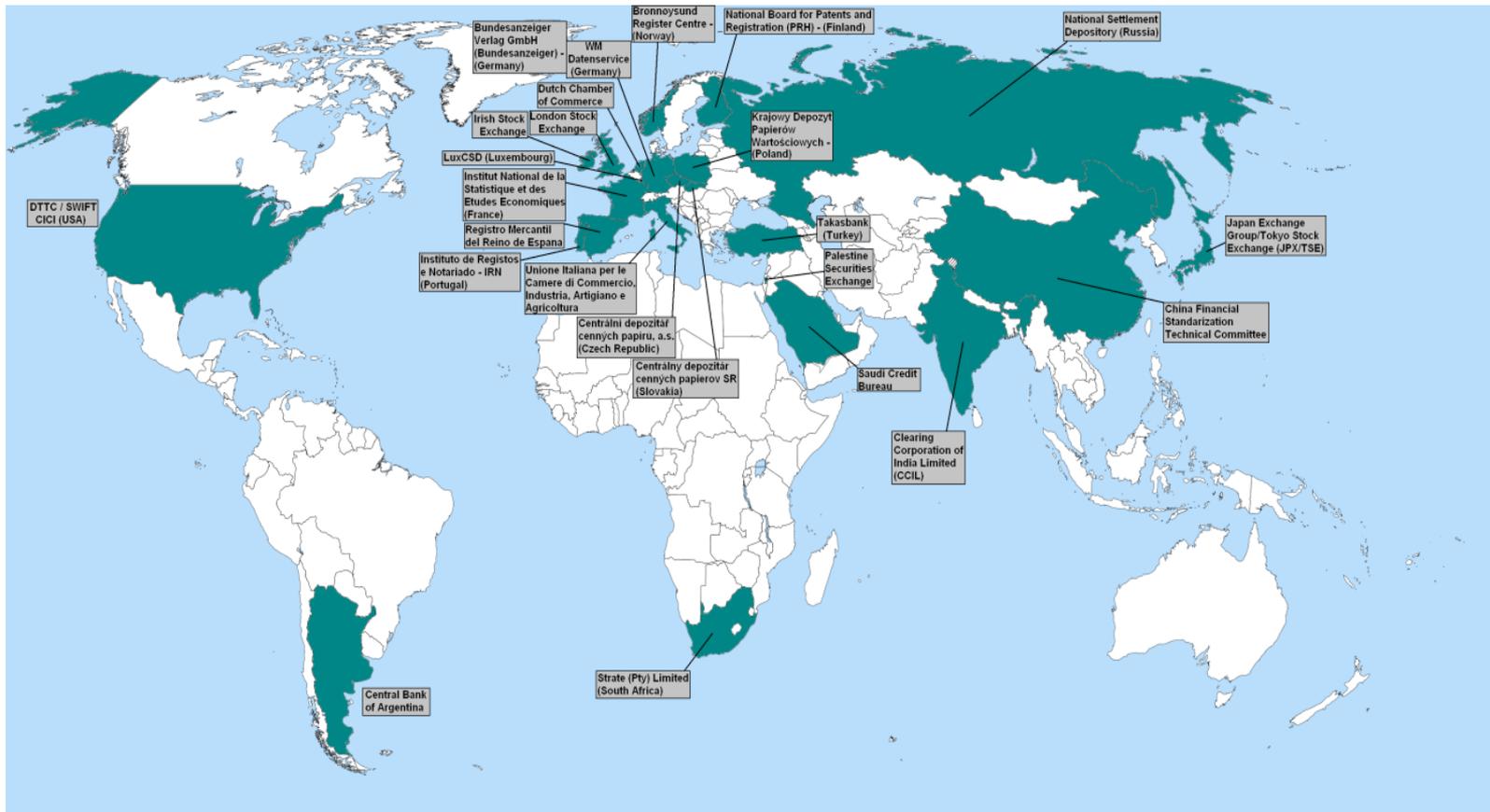
- ✓ Créée en juin 2014
- ✓ Conseil d'Administration : composé de 16 membres provenant du secteur privé

➤ Un financement privé sur la base des contributions des entités s'enregistrant

Une Gouvernance mondiale

L'Unité opérationnelle locale, « LOU »

Interface principale et déclarants responsables de l'émission des LEI

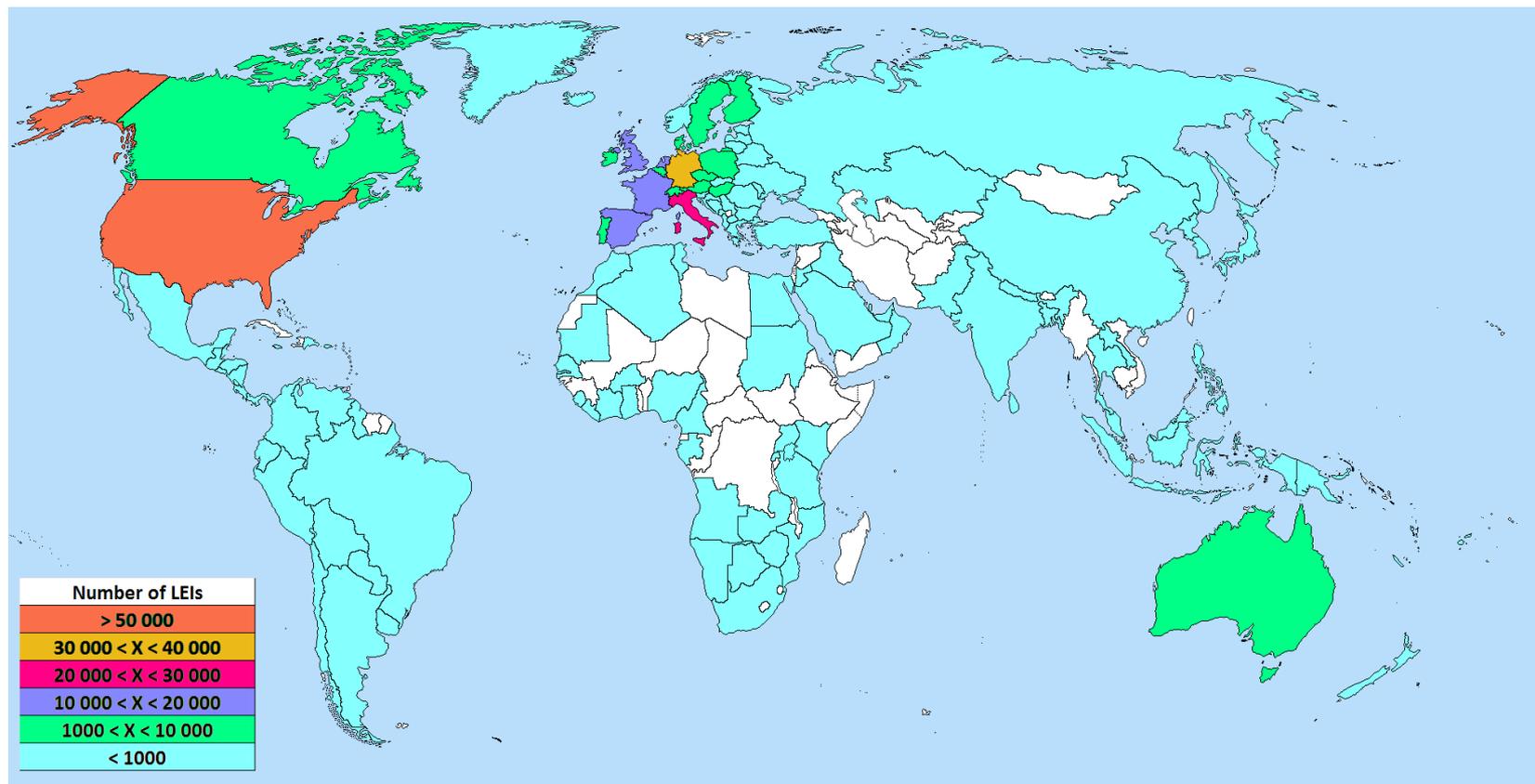


Un système opérationnel

- Engagement volontariste des autorités publiques via des obligations réglementaires :
 - ✓ loi Dodd-Frank,
 - ✓ règlement EMIR sur les produits dérivés,
 - ✓ reporting pour l'EBA
 - ✓ et demain reporting de l'EIOPA
- 300 000 LEI émis à ce jour :
 - Dans 189 pays
 - 200 000 en Europe
 - 22 000 pour la France (dont 20 000 émis par l'Insee)

Un système opérationnel

Une répartition géographique encore déséquilibrée
Développement essentiellement en Europe et en Amérique du Nord



Un système opérationnel – Zoom sur la France

- 4^{ème} rang en termes de LEI émis (22 000)
- L'Insee en 5^{ème} position des émetteurs de LEI avec près de 20 000 LEI émis depuis juillet 2013 et répartis de la façon suivante :

E		
Fonds commu		

- Périmètre restreint : Entités légales françaises et Fonds de droit Français **uniquement**

Des perspectives de développement

- La mise en place effective de la GLEIF :
 - Communication et incitation à utilisation du LEI auprès des régulateurs
 - Incitation à la mise en place de LOU pour une couverture mondiale de qualité
- De fait une extension géographique progressive
- 2ème Phase du LEI
 - Insertion des informations de liens entre entités

Des perspectives de développement

- Une dimension et des enjeux statistiques importants
 - ✓ Identification des entités juridiques ;
 - ✓ Classification des instruments financiers ;
 - ✓ Identification des transactions.
- Déjà une avancée importante :
 - ✓ Accès libre à un répertoire mondial des entités juridiques :
Un outil pour la production de statistiques (identification unique des déclarants, des contreparties)
- Une avancée forte attendue : la phase 2
 - ✓ Une cartographie des groupes et des liaisons entre entités
- ... à la réussite de laquelle les statisticiens peuvent contribuer activement

Conclusion

- Une initiative mondiale mise en œuvre rapidement grâce à une volonté politique importante
- Une initiative pour la régulation financière qui s'avère intéressante pour le monde de la statistique
- Mais qui reste à consolider
 - ✓ Par une utilisation accrue du LEI par les régulateurs
 - ✓ Par une participation active de tous les acteurs (dont les statisticiens) dans la définition et la mise en œuvre de la phase 2

La mise en place du « Legal Entity Identifier »

Merci de votre attention !

Contacts

Mme Pierrette Schuhl

Tél. : 01 41 17 50 63

Courriel : pierrette.schuhl@insee.fr

M. Bertrand Couillault

Tél. : 01 42 92 49 28

Courriel : bertrand.couillault@banque-france.fr



BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTEME

Insee

18 bd Adolphe-Pinard
75675 Paris Cedex 14

www.insee.fr  

Informations statistiques :

www.insee.fr / Contacter l'Insee

09 72 72 4000

(coût d'un appel local)

du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00